

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3467

objet : **Subvention à la Région urbaine de Lyon (RUL) - Avenant annuel à la convention-cadre**
service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2003-1126 du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine à la région urbaine de Lyon (RUL) par la signature d'une convention pluriannuelle, signée le 24 avril 2003 et qui couvre les exercices 2003 à 2005.

Conformément à l'article 18 de ladite convention, le programme d'activité pour l'année 2005 de l'association a fait l'objet de l'avenant n° 2, qui a été soumis au Bureau pour approbation le 11 avril 2005, tandis que le montant de la subvention allouée à l'association pour l'année 2005, soit 130 344 €, a été fixé par le conseil de Communauté dans le cadre du vote de son budget primitif.

Le comité d'orientation de la RUL, réuni le 9 juin 2005, a apporté une modification mineure au contenu initial du programme d'activités 2005, dont la faible importance ne justifie pas une remise en cause du montant du soutien financier communautaire pour l'année 2005.

Les nouvelles orientations du programme d'activités 2005 de la RUL sont annexées à l'avenant n° 2 bis ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer avec la Région urbaine de Lyon l'avenant n° 2 bis à la convention du 24 avril 2003 pour l'exercice 2005.

2° - La dépense correspondante à la subvention 2005 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,